

**Sujet :** [INTERNET] OBSERVATIONS SUR ENQUETE PUBLIQUE BLARIGHEM WITTES BAUDELET

**De :** Bénédicte COLLARD <bcollard@verywear.fr>

**Date :** 13/02/2020 14:17

**Pour :** "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE communes de BLARINGHEM et WITTES – PROJET de la Société BAUDELET HOLDING**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lecture faite de l'avis de la MRAE et du mémoire en réponse de BAUDELET HOLDING, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint nos observations.

1/ sur l'ambition du projet de passer de 510 00t/an à 400 000 t/an de déchets ultimes stockés

L'habitant n'a aucune information sur le tonnage de matériaux traités en plus par an, et ne dispose donc pas de toutes les informations sur le projet. Cet élément aurait du être communiqué, merci de solliciter cet élément.

2/ En ce qui concerne les nuisances actuelle et futures, nous avons un trafic routier qui va être bien plus aggravé que les soit disant 15%, l'engagement par voie du canal restant ciblé et mineur. La pollution sera donc augmentée par cette augmentation de trafic routier, sans compter les voiries qui seront impactées et à refaire aux frais des contribuables.

3/ Les nuisances olfactives déjà présentes et ressenties jusqu'à notre commune ne vont qu'être aggravées. L'observatoire des odeurs n'est pas autonome et ne sert aucunement les intérêts des habitants. La recommandation de la MRAE sur ce sujet : « maintenir la démarche de communication auprès des riverains pour la bonne intégration de la perception des odeurs.. » nous laisse perplexe, nous l'invitons à respirer celles-ci sur place. Le problème reconnu de tous et qui va s'aggraver n'est pas pris en considération de faction active: il n'est pas acceptable que ces nuisances ne fassent l'objet d'aucune recherche sérieuse d'améliorations.

4/Sur la demande de minimisation des émissions d'amoniac, et la réponse « la captation et le traitement sont difficilement possible », nous remarquons que toutes les mesures ne sont pas prises pour réduire les émissions en particulier sur la platerforme de compostage. Est donc reconnu que BAUDELET sera pollueur en amoniac.

5/Nous ne trouvons aucun engagement sérieux malgré les recommandations pour la recherche des meilleurs solutions techniques pour la réduction des émissions de COV dans l'atmosphère, leur traitement par procédés récupératifs ou destructifs.

6/La réponse sur la recommandation de la MRAE au niveau de la qualité de l'air est inquiétante : aucune étude actuellement prévue, et nous espérons que des prescriptions sérieuses figureront dans l'arrêté préfectoral, si le projet n'est pas rejeté comme le souhaite la majorité des habitants.

7/En ce qui concerne les nuisances acoustiques, nous contestons la pertinence de la campagne menée, **en 2018 au mois d'aout**, le mois en France ou il y a le moins d'activité , et nous étonnons de sa vétusté. Une nouvelle étude devrait être sollicitée et analysée.

8/La pollution éventuelle du canal par l'installation et son extension n'a pas été évoquée et mesurée.

9/Les conclusions d'impacts sur la faune restent peu favorables à ce projet.

10/Nous aimerions que ce projet d'extension ne soient pas autorisé en raison des nuisances et pollution pour les

habitants et demandons le rejet de celui-ci.

Il peut présenter des risques pour la santé des habitants, impactera leur environnement, et amènera des risques que ceux-ci ne devraient pas avoir à subir dans des villages.

Veillez croire, monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Bénédicte COLLARD

119 Rue de cohem (62) WITTES